**KLIKLAP 2018**

**THÈME : JO !**

(Clip, reportage, fausse pub etc.)

• RÉGLEMENT VIDEO

Les délais :

✓ L'inscription au concours peut se faire jusqu' au 31 octobre 2018.

✓ L'annonce des gagnants se fera durant le festival ZINEGIN Festibala.

Les détails :

✓ Les vidéos peuvent être de genres divers: fiction ou documentaire, réel ou dessins animés.

✓ La durée des vidéos ne doit pas être supérieure à cinq minutes.

✓ Les vidéos doivent être en basque, sous-titrées en basque ou muettes.

Modalités d'inscription :

Pour s'inscrire, envoyer :

* Le formulaire d'inscription complété à télécharger sur le site : www.zinegin-festibala.eu.
* Courte description de la vidéo, et des intentions du/des réalisateur(s).
* Uniquement pour les mineurs, formulaire d'autorisation parentale complété à télécharger sur le site www.zinegin-festibala.eu.

par courrier à l'adresse suivante :

Eihartzea Kultur Etxea

81, Francis Jammes karrika

64 240 Hazparne

ou par e-mail à l'adresse :

[info@zinegin-festibala.eu](mailto:info@zinegin-festibala.eu)

✓ Un courriel de confirmation d'inscription sera ensuite envoyé au participant.

✓ Les vidéos devront être adressées de manière prépondérante sur CD ou DVD par courrier à la même adresse que l'inscription.

Réglementation :

✓ La participation au concours est gratuite.

✓ Ce concours est ouvert à toute personne physique.

✓ Les mineurs peuvent participer à condition de justifier d'une autorisation parentale.

✓ Une seule inscription par personne sera retenue.

✓ Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

✓ Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination du participant concerné.

✓ L'organisation se réserve le droit d'annuler toute participation suspecte et notamment l'utilisation de programmes informatiques automatisés permettant l'envoi de soumissions en masse, la génération d'adresses IP, etc.

✓ Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature implique l’acceptation complète et sans restriction du présent règlement et des décisions du jury.